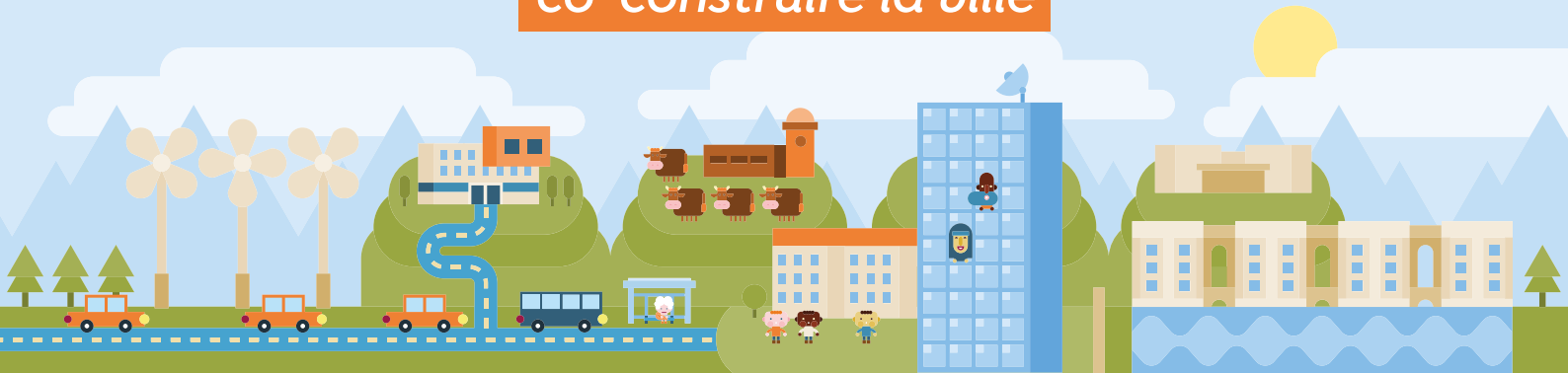


conseils citoyens.fr

co-construire la ville



La plate-forme d'échange nationale des conseils citoyens

Les conseils citoyens sont des instances de participation citoyenne instaurées depuis 2014 dans les quartiers dits « prioritaires » de la Politique de la Ville.

[Conseilscitoyens.fr](http://conseilscitoyens.fr) est d'abord un site d'information grand public sur ces instances, permettant notamment de localiser l'ensemble des 1514 conseils citoyens.

C'est aussi un espace collaboratif privé destiné à l'ensemble des conseillers citoyens, leur permettant de partager des informations, localement ou nationalement, et de mettre en valeur leurs actions.

Pour le grand public

- localisation précise des conseils citoyens
- actualités
- ressources

Pour les conseillers citoyens, après inscription

- mise à jour de la fiche de présentation de votre conseil
- lettre d'information électronique mensuelle
- forum d'entraide
- partage de documents, localement ou nationalement
- écriture collaborative en ligne



Pourquoi utiliser conseilscitoyens.fr ?

POUR RESTER EN VEILLE SUR L'ACTUALITÉ DES CONSEILS CITOYENS

• Inscrivez-vous à la lettre d'information électronique pour recevoir chaque mois les dernières informations concernant les conseils citoyens, une sélection de ressources trouvées sur le web et d'articles de presse.

POUR ACCÉDER À DE NOMBREUSES RESSOURCES

• La rubrique « Ressources » est mise à jour en permanence grâce aux documents que vous partagez publiquement. De plus, des reportages et des interviews exclusifs seront mis en ligne chaque mois.

POUR DONNER UNE VITRINE À VOTRE CONSEIL CITOYEN

• Chaque conseil citoyen est géolocalisé sur le site et doté d'une fiche de présentation, au départ vide. A vous de la remplir avec vos propres visuels et vos coordonnées (mail, téléphone, liens) afin d'être référencé sur le web !

POUR PARTAGER DES INFORMATIONS AU SEIN DE VOTRE PROPRE CONSEIL

• Votre espace privé vous permet de partager des documents avec les seuls membres de votre conseil. Un bon moyen de centraliser et d'archiver vos productions pour les transmettre aux futurs membres !

POUR VALORISER VOS ACTIONS ET VOS PRODUCTIONS

• Les documents, compte-rendus d'action et événements que vous postez sur le site peuvent être également rendus accessibles aux autres conseillers citoyens inscrits sur la plateforme ET/OU à tous les visiteurs du site.

POUR DISCUTER ET INTERPELLER LES AUTRES CONSEILLERS CITOYENS

• Le forum réservé aux conseillers citoyens inscrits sur la plate-forme permet de poser une question à l'ensemble des conseillers ou de leur faire bénéficier de votre propre expérience.

Comment utiliser conseilscitoyens.fr ?

1 INSCRIVEZ-VOUS

Le bloc « Mon compte » accessible dès la page d'accueil du site contient deux onglets : « Inscription » et « Connexion ». Cliquez sur le bouton « s'inscrire » et remplissez le court formulaire. N'oubliez pas de cocher la case pour recevoir la lettre d'information mensuelle et d'indiquer votre numéro de mobile pour recevoir des alertes SMS (voir 9). **Il s'agit d'une inscription nominative. Chaque conseiller citoyen est invité à s'inscrire en son nom.**



2 CONNECTEZ-VOUS

Après validation de votre inscription par l'animateur de la plate-forme (voir page suivante), cliquez sur l'onglet « Connexion » dans le bloc « Mon compte », indiquez votre adresse électronique et le mot de passe choisi lors de l'inscription pour accéder à la partie du site réservée aux conseillers citoyens. Une fois connecté, une barre bleue orange apparaît automatiquement en haut de la page ainsi que la rubrique « Forum ».



3 METTEZ À JOUR LA FICHE DE PRÉSENTATION DE VOTRE CONSEIL

Dans la barre orange, cliquez sur « Gérer mon conseil » pour accéder au tableau de bord. Cliquez sur « Mon conseil » > « Modifier la fiche » dans la barre latérale à gauche, pour commencer à remplir la fiche vierge de votre conseil, en y ajoutant par exemple vos coordonnées, une image de votre quartier et une courte description de votre conseil.

4 PARTAGEZ DES DOCUMENTS, DES COMPTE-RENDUS D'ACTION, OU DES ÉVÉNEMENTS, DE MANIÈRE PRIVÉE OU PUBLIQUE

Dans la barre latérale gauche du tableau de bord cliquez sur « Créer un document / une nouvelle action / un nouvel événement » pour mettre en ligne les contenus correspondant. **Pour chacun d'entre eux, à vous de décider le niveau d'accès : visible uniquement par les membres de mon conseil, par les membres de vos groupes (voir 8), par les membres de n'importe quel conseil ou par tous les visiteurs du site.**



5 TRAVAILLEZ EN MODE COLLABORATIF AVEC LES MEMBRES DE VOTRE CONSEIL

Lorsque vous créez un nouveau document, sélectionnez l'option « collaboratif » au lieu de l'option « classique » pour créer un document que les autres membres de votre conseil pourront modifier à leur guise (à plusieurs simultanément ou de manière différée). Saisissez alors votre texte dans le champ « Description ».



6 CONSULTEZ LES NOMBREUSES RESSOURCES DISPONIBLES SUR LE SITE

Cliquez sur la rubrique « Ressources » pour consulter les nombreux documents mis en ligne par l'animateur du site (onglet « Boîte à outils ») ou par les autres conseillers citoyens (onglet « Publication des conseils »).



7 CONSULTEZ LE FORUM ET PARTICIPEZ

Cliquez sur la rubrique de votre choix pour découvrir les sujets déjà postés. Cliquez sur « Créer un sujet de discussion » pour ouvrir un nouveau fil de discussion, ou sur « Répondre » pour réagir à un message existant.



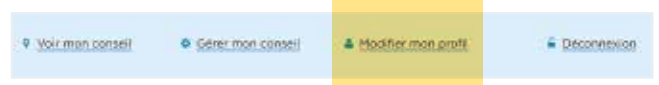


8 CRÉEZ DES GROUPES DE TRAVAIL À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE

Vous pouvez créer des groupes de travail à l'échelle du territoire que vous souhaitez (commune, intercommunalité, département), afin d'échanger des documents ou des messages uniquement avec les conseils citoyens de ce territoire. Pour créer un groupe, merci d'envoyer un mail à l'animateur du site en précisant quels conseils citoyens font partie du groupe.

9 RECEVEZ DES ALERTES PAR MAIL ET/OU PAR SMS !

En cliquant sur « Modifier mon profil », vous pouvez modifier toutes les informations qui vous concernent, et notamment ajouter votre numéro de téléphone mobile pour recevoir des alertes par SMS et/ou par email dans les cas suivants : lorsqu'un nouveau document, une nouvelle action ou un nouvel événement sont postés par quelqu'un d'autre dans votre conseil ; ou encore recevez un SMS et/ou un email de rappel le matin lorsqu'un événement est planifié le jour même par votre conseil.



Informations pratiques

Un site animé par la **Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF)**, avec le soutien du **Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)**



Un projet partenarial

Conseilscitoyens.fr a été créé 2016 en réponse aux besoins d'échange et de valorisation exprimés par les conseillers citoyens rencontrés à cette occasion.

Le CGET, qui est chargé de la mise en œuvre de la politique de la ville au plan national a souhaité respecter le principe d'autonomie des conseils citoyens vis-à-vis des pouvoirs publics, confiant ce soin à un acteur associatif indépendant : la FCSF.

Un outil sécurisé et animé

Les inscriptions des utilisateurs sur conseilscitoyens.fr sont validées sur le principe d'une « validation par les pairs », sous un délai de 48h maximum.

Le site est animé par Julien Bastide, délégué à la FCSF depuis 2009, ancien animateur multimédia et journaliste.

Une question ? Une suggestion ? N'hésitez pas à lui écrire à l'adresse suivante : contact@conseilscitoyens.fr